

LISTE DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU CPAS DU
JEUDI 25 NOVEMBRE 2021

Présents : Armand Hermans, président du CPAS
 Louis Waxweiler ,
 Jane White, Houda Khamal Arbit, conseiller du CPAS
 Marc Joseph, conseillers du CPAS, Bernard Carpriau, Carol Delers, Arlette De
 Ridder, Guido Schollen, conseillers du CPAS
 Rudi Seghers, directeur général adjoint
 Audrey Monsieur, directeur général

Absents :

Excusés : Annie Vanderhaegen, Jacqueline Moreau, conseillers du CPAS

Le président ouvre la séance à 18h30.

Application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 sur l'administration locale

A. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE DU CONSEIL

1. Politique et Organisation – Approbation du procès-verbal de l'assemblée du Conseil du 28/10/2021

Le Conseil approuve à l'unanimité des voix le procès-verbal de l'assemblée du Conseil du 28/10/2021.

A. PUBLIC

2. Politique et organisation - Approbation de l'ajout à l'ordre du jour en cas d'urgence

3. Politique et organisation - Notification des décisions du bureau permanent 21/10/2021 - 04/11/2021

Le conseil prend acte des décisions du bureau permanent 21/10/2021 - 04/11/2021

4. Politique et organisation - Gérer les chèques-repas électroniques

Le Conseil du CPAS approuve l'adhésion à l'accord-cadre « Gestion des titres-repas électroniques » de Créat (Farys).

5. Politique et organisation - TMVS / CREAT - assemblée générale extraordinaire 14/12/2021

Le conseil du CPAS approuve l'ordre du jour de l'assemblée générale TMVS du 14/12/2021 :

- Entrée des participants
- Mise à jour des annexes 1 et 2 aux statuts suite à l'adhésion
- Evaluation 2021, activités à développer et stratégie à suivre en 2022 (cf. article 432 DLB)
- Budget 2022 (cf. article 432 DLB)
- Mise à jour des jetons de présence suite à l'ajustement de l'indice
- Nomination statutaire
- Divers et annonces

Le représentant du CPAS, Bernard Carpriau, est mandaté pour signer tous actes et documents relatifs à l'assemblée générale de TMVS dv du 14/12/2021 et pour approuver les points à l'ordre du jour de cette assemblée.

Une copie de cette décision sera envoyée à TMVS

6. Politique et organisation - Dates des séances 2022 - modifications

le Conseil du CPAS approuve les modifications des dates des séances 2022

Au nom du CPAS

Le directeur général
Audrey Monsieur



Le président du CPAS
Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale le 26/11/2021.

Le public peut prendre connaissance de ces décisions auprès du CPAS, avenue de Limburg Stirum 116 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une décision du CPAS peut faire l'objet d'une plainte, qui doit alors être déposée auprès de l'autorité de tutelle dans un délai de 30 jours à compter de la publication des décisions sur le site Internet. Pour un complément d'information au sujet des plaintes contre des décisions du CPAS, nous faisons référence au guide des plaintes en matière de tutelle administrative générale de l'Agentschap Binnenlands Bestuur. Ce guide est disponible pour consultation sous le lien suivant : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.